



# Règlement Interclubs Seniors Mixte 2015-2016



## Article 1<sup>er</sup> - Généralités

Le Comité Départemental (CODEP 80) organise un Championnat Interclubs qui oppose les équipes des clubs affiliés à la Fédération Française de Badminton et ayant leur siège social dans le département de la Somme.

Le Comité Départemental s'occupera des inscriptions, des convocations, du déroulement de la compétition proprement dite et de l'achat et la remise des récompenses; il délèguera à un club son organisation matérielle (réservation et aménagement d'une salle avec 4 terrains minimum - et tenue d'une buvette dont les profits reviendront en totalité au club).

Les interclubs départementaux se joueront avec des volants plumes, néanmoins un match pourra se jouer avec des volants plastiques avec l'accord des deux joueurs (équipes), Les volants sont à la charge des joueurs, et répartis de manière équitable entre les équipes.

Les équipes inscrites seront réparties dans 5 divisions suivant leur valeur (voir article 3).

L'équipe classée 1<sup>ère</sup> de la pré-régionale de ce championnat disputera au besoin les barrages pour pouvoir accéder au championnat régional interclubs R3 la saison suivante. Le cas échéant plusieurs équipes d'une divisions pourront être sollicitées pour accéder aux divisions supérieures pour la saison 2016/2017,

## Article 2 - Gestion de la compétition

La compétition sera gérée à l'aide des logiciels agréés par la Fédération (BadIC, Badnet,...) ou avec un programme sur tableur Excel.

## Article 3 - Estimation de la valeur d'une équipe

Chaque fois qu'il est nécessaire d'évaluer la valeur globale d'une équipe en fonction du classement de ses joueurs, le barème suivant sera appliqué.

N1 : 12 points	R4 : 9 points	D7 : 6 points	P10 : 3 points
N2 : 11 points	R5 : 8 points	D8 : 5 points	P11 : 2 points
N3 : 10 points	R6 : 7 points	D9 : 4 points	P12/NC : 1 points

La valeur d'une équipe sera calculer en additionnant l'ensemble des points des 3 classements ( S/D/M) des 5 meilleurs joueurs de l'équipes pour obtenir un nombre de point total,

Les 5 meilleurs joueurs/joueuses seront choisi en additionnant l'ensemble des points des 3 classements pour obtenir une somme total définissant la valeur du joueur/joueuse,

Le classement à prendre en compte pour chaque joueur est le dernier classement officiel au jour de la compétition.

#### **Article 4 - Droits d'engagements**

Les droits d'engagements feront l'objet d'une facture émise par le Comité départemental.

Le montant des droits d'inscription est fixé à 15 euros par équipe.

#### **Article 5 - Composition des équipes**

Les équipes mixtes sont formées de joueur(se)s sénior(e)s ou autorisé(e)s à jouer dans cette catégorie détenteur du licence cadet(te)s , junior(e)s, vétéran(e)s autorisé(e)s compétition.

Des joueur(se)s de 2 clubs différents, avec l'accord des présidents des 2 clubs, peuvent se regrouper pour former une équipe qui sera inscrite dans la 4ème division ,

**La 4 ème division doit être composée de joueurs ayant une moyenne égale ou inférieur à 9 pts (uniquement en début de saison ; un joueur dont le classement évoluera pourra continuer à intégrer son équipe même si son classement augmente.)**

**SI non respect match perdu 21/0,21/0 +1 point de pénalité rencontre,**

**(En fonction du nombre d'équipes le comité se réserve le droit de regrouper des divisions.)**

**Pour les divisions 3 et 4, ou peuvent se retrouver 2 équipes d'un même club un joueur commençant dans une équipe ne pourra pas jouer dans la seconde équipe de cette même division sous peine de sanction (défaite 7/0 sur la rencontre)**

Pour pouvoir disputer une rencontre, une équipe comprendra : 3 hommes et 2 femmes au minimum. Avec 3 femmes pour la pré régionale.

Chaque club peut présenter autant d'équipes qu'il le désire.

## **Article 6 - Liste des joueurs qualifiés**

Les joueur(se)s devront être choisi(e)s de telle manière que chaque équipe hiérarchiquement supérieure soit d'une valeur plus grande (suivant l'article 3) que toute autre équipe inférieure.

Dans le cas où une équipe jouant dans une division soit hiérarchiquement plus faible qu'une équipe évoluant la même journée dans une division inférieure, l'ensemble des équipes se verront sanctionnées de la perte des rencontres de la journée (7/0,7/0),

## **Article 7 - Hiérarchie des joueurs**

La hiérarchie des joueurs d'une équipe pour une rencontre sera déterminée par le classement des joueurs au jour de la compétition.

En SH, SD et DM, le joueur le mieux classé ou l'équipe la mieux classée disputera le SH1 ou le DM1. A classement égal, l'ordre est libre.

En cas de non respect de cet article, la sanction sera match perdu 21/0,21/0 + 1 point de pénalité rencontre

## **Article 8 - Joueurs titulaires**

Un joueur ou une joueuse ne pourra pas jouer dans 2 équipes différentes lors d'une même journée.

En cas de non respect de cet article, la sanction sera match perdu 21/0,21/0 + 1 point de pénalité rencontre ,pour chaque match joué par ce joueur/joueuse ,

## **Article 9 - Joueurs mutés et/ou assimilés - nombre de matchs**

L'équipe alignée pour chaque rencontre ne doit comprendre ni plus de 2 joueurs mutés, ni plus d'un joueur étranger non-assimilé (un joueur muté et étranger cumuleront les 2 statuts). Le nombre de joueurs assimilés pouvant être alignés n'est pas limité.

Un joueur ne peut disputer lors d'une même rencontre plus d'un match dans une même discipline, ni plus de deux matchs. La joueuse disputant le SD pourra faire 3 matchs (SD, DD et DM) en D1, D2, D3 et D4,

En cas de non respect de cet article, la sanction sera match perdu 21/0,21/0 + 1 point de pénalité rencontre ,

## Article 10 - Remplacement d'un joueur

Lors d'une rencontre, le remplacement d'un joueur est autorisé, à la suite d'une blessure ou d'une circonstance imprévisible, par un autre joueur qualifié, à condition que le joueur remplacé n'ait pas commencé son match et à condition de respecter les Articles 5, 6, 8, 9 et 11.

## Article 11 - Déroulement d'une rencontre

**Les rencontres commenceront à 9h30, les joueurs devront être présents à 9h**

Le capitaine doit remettre sa composition d'équipe à l'organisateur 20 minutes avant le début de chaque rencontre. Ne pourront figurer valablement sur la feuille de rencontre que les joueurs pointés dans le gymnase 15 mn avant le début des rencontres. En cas de retard la commission interclubs statuera sur une éventuelle sanction (points de pénalités pour l'équipe).

**Aucune rencontre ne pourra commencer entre deux équipes sans que les rencontres précédentes de celles-ci ne soient terminées.**

## Article 12 - Tenue vestimentaire et volants utilisés

La tenue vestimentaire des joueurs devra être conforme aux dispositions fédérales. Il est obligatoire que tous les joueurs d'une équipe portent des maillots identiques pour la pré-région et la D1.

Les rencontres se disputent avec des volants plumes agréés pour les classés et plastiques pour les NC. Les volants sont fournis par les joueurs de chaque équipe à parité. En cas de litige les volants de références seront les babolats 4.

## Article 13 - Barème des points sur l'ensemble des rencontres

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de toutes les rencontres selon le barème suivant :

Victoire :	<b>+ 2 points</b>	Nul :	<b>+ 1 point</b>	Défaite :	<b>0 point</b>	Forfait :	<b>- 1 point</b>
------------	-------------------	-------	------------------	-----------	----------------	-----------	------------------

S'il y a égalité entre plus de deux équipes le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus ; si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, en fonction de la différence de sets gagnés et perdus (ou encore entre le nombre de points gagnés et perdus) sur l'ensemble des rencontres.

Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposées.

#### **Article 14 - Nombre de matchs par rencontre**

Chaque rencontre consiste en 7 matchs pour la D1, D2, D3 et D4 à savoir :

2 Simples Homme / 1 Simple Dame / 1 Double Homme / 1 Double Dame  
2 Doubles Mixte

Chaque rencontre consiste en 8 matchs pour la pré régionale à savoir :

2 Simples Homme / 2 Simples Dame / 1 Double Homme / 1 Double Dame  
2 Doubles Mixte

#### **Article 15 - Cas d'un match non joué et forfait volontaire joueur/équipe**

Si une équipe ne joue pas un match, l'équipe adverse gagne ce match par le score de 21/0 - 21/0.

Les forfaits involontaires ( blessures) ne seront sanctionner que par la perte du match (21/0,21/0) ,Un joueur/joueuse déclarant forfait pour blessure sera forfait pour l'ensemble du reste de la journée de compétition ,

Les forfaits volontaires seront sanctionnés de la perte du match 21/0,21/0 ainsi que d'1 point de pénalité rencontre par match non joué.

#### **\*15,A**

Il ne pourra avoir forfait d'un joueur/joueuse dans une équipes si une équipe hiérarchiquement inférieur est complète, L'équipe inférieur devra servir a compléter l'équipe supérieur et ainsi de suite, pour que le forfait soit reléguer sur l'équipe hiérarchiquement la plus faible , Malgré tout il sera tolérer un seul écart pour chaque club pour la saison «joker»,

Si il y a écart après utilisation du «joker», l'équipe en cause subira une sanction d'1 point de pénalité équipe par journée de compétition en plus des sanctions appliquées au forfait d'un joueur (match perdu 21/0 21/0 + point de pénalité rencontre par match non joué)

### **\*15,B**

Si un forfait survient dans une équipe 1 la pénalité sera donnée à l'équipe 2 (hiérarchiquement inférieur) si elle est complète et participe aux ICD, et ainsi de suite.

Les équipes supérieures en classement devront évoluer dans les divisions la plus haute possible en respectant la hiérarchie par rapport aux autres équipes du club, pour que le forfait équipe soit constitué sur la division la plus faible. Malgré tout il sera toléré un seul écart pour chaque club pour la saison «joker».

En cas de non respect de ce point, l'ensemble des matchs joués par ces équipes seront déclarés perdus (21/0,21/0).

### **Article 16 - Barème des points par rencontre**

Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de matchs gagnés et perdus suivant le barème suivant:

<b>Victoire:</b>	<b>+ 1 point</b>
<b>Défaite:</b>	<b>0 point</b>
<b>Forfait (match non joué) :</b>	<b>- 1 point</b>

Tous les matchs doivent être joués.

### **Article 17 - Calendrier**

1<sup>ère</sup> journée : 6 Novembre

2<sup>ème</sup> journée : 27 Novembre

3<sup>ème</sup> journée : 29 Janvier

4<sup>ème</sup> journée : 26 Février

5<sup>ème</sup> journée : 19 Mars

Aucune date de rencontre ne sera modifiée, sauf en cas d'intempérie grave.

### **Article 18 - Sanctions et amendes**

Joueur non en règle de sa licence : Match(s) perdu(s), 10€ d'amende pour le club, par rencontre.

Equipe forfait: 50€ d'amende, par journée.

Equipe arrivant en retard (30min de retard ou ayant empêchée le bon déroulement des rencontres dû à son retard) 1 point de pénalité pour l'équipe après consultation de la commission interclubs.